

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

séance du 27/07/2020

Date de la convocation:
23/07/2020
Date d'affichage:
23/07/2020

L' an 2020 et le 27 juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Gunstett sous la présidence de ISEL Roger, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 36

Elus présents : ISEL Roger

Titulaire : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WEINLING HAMEL Elisabeth

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Clarisse, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Suppléant – délégation de vote : M STEPHAN Daniel

Suppléants - sans délégation vote : MM FISCHER Alain, HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROMIAN Serge, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc, WEHRUNG Freddy

Elus excusés - procuration : M CUNTZ Freddy

Elus excusé : M WALTER Dany

Suppléants excusés : HOCH Georges

Elus absents:

Suppléants : MMES MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline

Secrétaire de séance : Mme Mireille CABIROL

Réf : 033.2020
Vote : A la majorité
Pour : 32
Contre : 1
Abstentions : 3
Mention exécutoire : Oui

033.2020 : Création et composition de la conférence des maires, compétences et champs d'actions.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu les résultats des élections municipales de 2020 et la composition du conseil communautaire précédemment installé,

Vu les dispositions relatives à l'élection du président et des vice-présidents,

Vu la délibération n°027.2020 du conseil communautaire en date du 17.07.2020 : « Election du président (L. 2122-7 du CGCT) »,

Vu la délibération n°028.2020 du conseil communautaire en date du 17.07.2020 : « Détermination du nombre de vice-présidents (L. 2122-2 du CGCT) »,

Vu la délibération n°029.2020 du conseil communautaire en date du 17.07.2020 : « Election des vice-présidents »,

Vu la délibération n°030.2020 du conseil communautaire en date du 17.07.2020 : « Lecture de la charte de l'élu et de la charte déontologique des achats publics »,

Vu la délibération n°031.2020 du conseil communautaire en date du 17.07.2020 : « Fixation de la composition du bureau du conseil communautaire et délégations au bureau (L.5211-10 du CGCT) »,

Vu la délibération n°032.2020 du conseil communautaire en date du 17.07.2020 : «Gestion intercommunale : Délégations du conseil communautaire au président (L. 2122-22 et L.5211-10 du CGCT) »,

Considérant les dispositions relatives à la conférence des maires,

Entendu l'exposé du président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, trois abstentions, décide :

- **De la création d'une conférence des maires, appelée « conseil des maires », regroupant l'ensemble des maires de la communauté de communes, soit 24 membres, présidée par le président de la communauté de communes,**
- **De charger cette instance de rendre des avis ou des notes sur les dossiers sur lesquels elle est saisie : les compétences déléguées au président, de débattre des grands enjeux de politique publique locale ou de société et d'être force de proposition, de monter et suivre des dossiers stratégiques, d'auditer des experts ou personnes extérieures sur des sujets particuliers (entreprises, associations, citoyens experts,...) pour toutes les affaires intercommunales ou communales, indépendamment des transferts de compétences, ou concernant le bloc communal dans son ensemble, ces avis et notes pouvant donner lieu par la suite à des**

délibérations au sein du conseil communautaire, ces avis et notes feront l'objet d'une communication en conseil communautaire (compte-rendu en annexe du rapport de présentation des conseils communautaires), le maire pouvant être représenté par un adjoint pour la durée du mandat,

- De charger cette instance de faire fonction de commission locale d'évaluation des charges transférées, et de commission finances,
- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 04/08/2020

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Roger ISEL

Publication ou notification du : 05/08/2020



Envoyé en préfecture le 06/08/2020

Reçu en préfecture le 06/08/2020

Affiché le



ID : 067-200013050-20200727-D_CC_033_2020-DE